

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

modernise l'accès à ses déchèteries

grâce à

la LECTURE AUTOMATIQUE
de vos plaques d'immatriculation.



Comment ça
marche ?

Service gratuit pour les particuliers résidant
sur le territoire de Mâconnais Beaujolais
Agglomération

Les professionnels doivent s'orienter sur
les déchèteries situées sur les communes
de Mâcon et Vinzelles

1 compte par foyer donnant droit à 52
accès par an à répartir selon votre
convenance et vos véhicules

Les déchèteries ne seront accessibles
qu'aux usagers préalablement enregistrés

Comment s'enregistrer ?

1 En sollicitant le gardien de déchèterie

Vous pourrez lui remettre ce document
dûment complété accompagné de vos
pièces justificatives.

2 Via le site internet de l'agglomération

www.mb-agglo.com



Pensez à préparer vos documents informatiques
avant de commencer votre enregistrement :
scans de votre facture d'électricité et de la/des
carte(s) grises(s).

L'inscription sur internet se fait en **UNE SEULE
ET UNIQUE FOIS** et ne génère aucun compte
personnel avec des identifiants.

Pour déclarer n'importe quel changement
sur votre situation, **NE PAS RECOMMENCER LA
PROCÉDURE D'INSCRIPTION**, mais prendre
contact avec le Pôle collecte et traitement des
déchets.

3 En complétant le présent formulaire

en le **retournant**
par **courrier**



en le **déposant**
du lundi au vendredi
8h30-12h / 13h30-16 h30



accompagné des **justificatifs demandés** à
l'adresse suivante :

Pôle Collecte des déchets ménagers – MBA
124 rue du Grand Pré - ZAC Sennece-lès-Mâcon
71000 Mâcon

Tél. 03 85 38 44 39

environnement@mb-agglo.com

ÉLÉMENTS À COMPLÉTER pour l'ouverture du compte

IDENTITÉ



Mr / Mme Nom

Prénom

DOMICILE



CP

Ville

N°

(bis, ter...) Bât.

Éc.

App.

Étg.

Rue

Complément d'adresse

BP

Complément ville (CEDEX, CS...)

COORDONNÉES



Adresse e-mail

N° tél 1

Bureau Fixe Mob.

N° tél 2

Bureau Fixe Mob.

N° tél 3

Bureau Fixe Mob.



JUSTIFICATIFS

LIEU DE RÉSIDENCE

Joindre impérativement

Copie d'une facture d'ÉLECTRICITÉ
de moins de 12 mois.

Veillez renseigner ici votre n° de **POINT DE LIVRAISON***

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

* Le numéro de point de livraison commence par « 121 » et figure sur votre facture d'électricité :

- au recto de votre facture d'électricité si votre fournisseur est EDF
- au verso de votre facture d'électricité si votre fournisseur est ENGIE
- se nomme « point de relève et de mesure » si votre fournisseur est ENI

Vous pourrez également retrouver votre n° de point de livraison sur votre échéancier ou votre contrat.

VÉHICULE(S) UTILISÉ(S)

Immatriculation véhicule 1

Immatriculation véhicule 2

Immatriculation véhicule 3

Immatriculation véhicule 4

Immatriculation véhicule 5

Joindre
impérativement

**Copie du certificat
d'immatriculation
(carte grise)
de chaque véhicule.**

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé qui a été déclaré à la CNIL, par Mâconnais-Beaujolais Agglomération, afin de contrôler l'accès des déchèteries communautaires par lecture de plaques d'immatriculation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Pôle de Collecte des Déchets Ménagers
de Mâconnais-Beaujolais Agglomération
ZAC de Sennecé-les-Mâconnais - 124 rue du Grand Pré - 71000 MÂCON
Tél. 03 85 38 44 39
environnement@mb-agglo.com

FAQ

❓ Sous quel délai mon inscription sera-t-elle effective ?

Sous 10 jours maximum **après** réception d'un dossier papier ou informatique complet.

❓ Comment faire si je pense dépasser le quota de 52 entrées ?

Je contacte le Pôle Collecte et traitement des déchets ménagers en vue d'obtenir de nouveaux droits de passage.

❓ Que se passe-t-il si je déménage ou si je change de véhicule ?

Je prends contact avec le Pôle Collecte et traitement des déchets pour l'en informer.

❓ Que se passe-t-il si je loue ou si l'on me prête exceptionnellement un véhicule ?

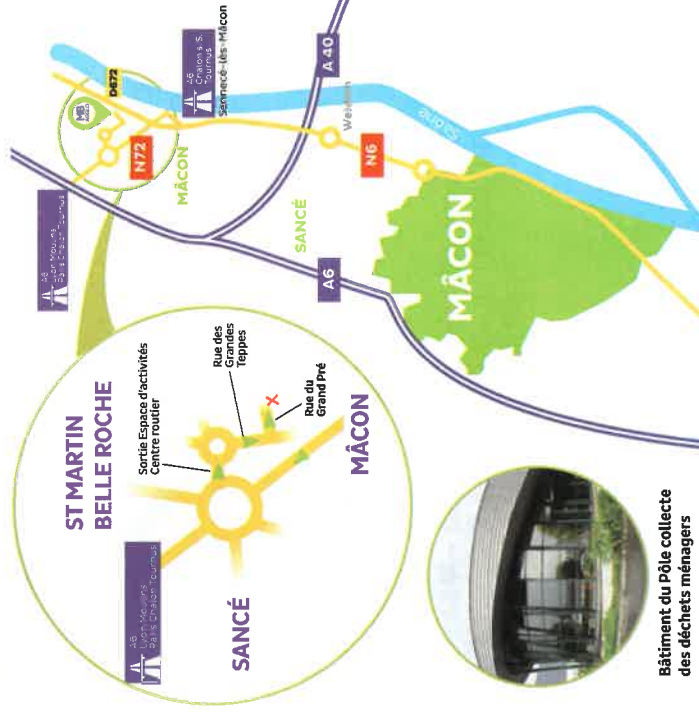
Je sollicite le gardien de déchèterie et lui présente simplement un justificatif de domicile.

❓ Comment savoir si mon inscription a bien été prise en compte ?

Mâconnais Beaujolais Agglomération prendra contact avec vous **UNIQUEMENT** si votre dossier est incomplet.

Plus de réponses sur www.mb-agglo.com

Nous rencontrer



Bâtiment du Pôle collecte des déchets ménagers



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

VOUS INFORME

Les déchèteries de votre **agglo** SE MODERNISENT



*Libérez-vous
de toutes contraintes !*

PARTICULIERS

www.mb-agglo.com

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur couché demi-mat par Les Imprimeries départementales - Création Service communication Mâconnais Beaujolais Agglomération.

MâJ février 2018